

Islam assassin : la justice socialiste ose demander 3 mois de prison contre Christine Tasin !

écrit par Jeanne Bourdillon | 1 mars 2017

Les amis de Résistance républicaine et de Riposte Laïque devaient être fort motivés pour assister, ce mercredi 1er mars, au procès de Christine Tasin, traînée devant la 17e Chambre par le Parquet de Paris (autrement dit le représentant du gouvernement socialiste), suite à un signalement de la Licra, qui s'est portée partie civile, ainsi que la LDH.

Il pleuvait sans discontinuité, et il fallait attendre 1 h 30 minute, une fois les contrôles effectués, pour se diriger enfin vers la 17e Chambre. Ils étaient une cinquantaine, venus de Suisse, du Sud-Est, de Dieppe, de Picardie, de l'Oise, de la banlieue parisienne et bien sûr de Paris.

Finalement, le procès de Christine ne commença qu'à 16 heures. Auparavant, nous eûmes droit à l'ahurissante comparution d'un militant du Bétar, poursuivi par le Parquet suite à un signalement de l'inévitable Clavreul, président de la Dilcra. Nous reviendrons prochainement sur le dessous inquiétants d'un tel procès.

Le deuxième procès retint moins notre attention, puis vint le tour de Christine. Aucun journaliste n'était présent, et Pierre, comme il en a l'habitude, s'était placé dans l'endroit réservé à la presse. A sa grande surprise, un gendarme lui demanda fort aimablement s'il avait une carte de presse. Notre fondateur lui répondit qu'il prenait des notes pour Riposte Laïque, comme à chaque procès où notre mouvance est concernée. Le gendarme lui fit savoir que n'ayant pas de carte de presse,

il ne pouvait rester, suite à des consignes de la présidente, Madame Sideney-Garnier. On ignore s'il y eut des pressions des deux avocats dits antiracistes, les sinistres Taubira et Goldman, mais cette mesquinerie n'honore pas ses auteurs.

Après les présentations d'usage, il fut décidé de passer la vidéo incriminée. Chacun put donc revoir pendant 6 minutes, le discours inoubliable et magnifique de Christine Tasin.

Beaucoup durent se retenir pour ne pas applaudir. Bien évidemment, après ce passage, Christine dut expliquer ce qu'elle avait voulu dire. Et bien sûr, il lui fut reproché, en disant « Islam assassin » d'avoir incité à la haine contre l'ensemble des musulmans.

Puis nous eûmes droit à de l'enculage de mouche, pour savoir qui était musulman, selon la présidente de Résistance républicaine, et qui ne l'était pas, qui était un bon musulman, et un mauvais musulman.

L'interrogatoire est d'autant plus vicieux qu'à cause des lois liberticides, notamment la loi Perben, on ne peut pas dire devant un tribunal qu'un musulman ne peut pas être laïque, ce qui est pourtant une évidence, sinon, on peut tomber sous le coup de la discrimination, style « pourquoi un chrétien pourrait-il être laïque, et pas un musulman ? ».

Naturellement, Tubiana, qui s'était raccroché aux branches au dernier moment, et venait chercher, sans vergogne, 10.000 euros de dommages et intérêts, plus 4.000 euros à piquer encore d'un côté, essaya de titiller Christine sur le bon musulman, qui fait ses cinq prières, va à la mosquée, n'ennuie personne et qui ne veut pas conquérir pour autant le pays dans lequel il vit, pour transformer une terre chrétienne en terre d'islam. Alors, est-il un vrai musulman ?

Et Christine, imperturbable, de répondre à celui qu'on surnomme « l'Enflure » dans les couloirs de la LDH : « Non

! ».

Croyant se distinguer, l'adjointe de la présidente, une jeune femme brune peu souriante (c'est le moins qu'on puisse dire), et par ailleurs à l'élocution déplorable et inaudible, crut bon de demander à Christine si elle n'avait pas l'impression, en parlant des mauvais musulmans qui n'écoutent pas les recommandations du Coran à la lettre, de parler comme l'Etat Islamique. La présidente de RR lui répondit sèchement qu'elle ne s'attendait pas une telle comparaison, et qu'à sa connaissance, elle n'appelait pas, elle, à tuer les mauvais musulmans.

Nous eûmes ensuite la plaidoirie de Sabrina Goldman, avocate de la Licra, et vice-présidente de l'officine. Autrement dit, elle plaide les plaintes qu'elle dépose, comme Tubiana d'ailleurs, beau plan ! Nous la trouvâmes catastrophique. Triste, sans la moindre passion, morne, très mauvaise élocution, elle aussi. En gros, elle ânonna ce qu'elle voulait juste dire : Christine Tasin est très méchante, et par ses propos, elle incite à la haine contre les paisibles musulmans, et elle est tellement méchante qu'elle le fait exprès.

En dix petites minutes, le boulot était expédié. Cinq minutes de plus, et la salle s'endormait.

Avec Tubiana, au moins c'est davantage animé, même si c'est aussi nul sur le fond. D'abord, l'éléphantinesque président d'honneur du LDH refit son cinéma sur le fait que Christine refusait de donner son adresse, par sécurité, vues les menaces qui pèsent sur elle. Puis il réussit l'exploit de se prendre les pieds dans le tapis (au sens figuré, hélas pour les rieurs...) en soutenant mordicus que Christine Tasin avait déjà été condamnée par la justice. Malheureusement pour lui (et le procureur lui confirmera son erreur), « l'Enflure » confondit Résistance républicaine et Riposte Laïque, d'où son erreur. Pas sérieux, il faut qu'il travaille davantage ses dossiers.

Sinon, que des lieux communs, le coup de l'ancien Testament et du Coran, c'est pareil. Mais quant même, il fit l'honneur à Pierre Cassen (dont on se demande ce qu'il venait faire dans la plaidoirie de la LDH), de le citer, pour dire qu'il était complice de Christine dans la propagation de la haine en France. Et, se voulant menaçant, devant un public qui faisait de gros efforts pour ne pas éclater de rire, il tonna : « Ça suffit, les discours de Résistance républicaine et de Riposte Laïque, ça suffit ! » Selon le « Bouffi », dans un contexte de tensions importantes, il convient de nous faire taire, pour sauvegarder la paix civile.

N'ayant pas grand chose à dire, il dut, pour combler le temps, lire un texte écrit par Christine sur Boulevard Voltaire, évocation totalement hors sujet...

Et nous montrant qu'il a des lettres, le sosie du Sergent Garcia conclut magistralement, se référant à Jacques Brel : « Chez ces gens là, Monsieur, on ne pense pas, on hait ». Grandiose, après une telle envolée, il put se rasseoir, laborieusement d'ailleurs.

Enfin, nous eûmes droit au prêche du procureur, qui paraissait issue du même pays que Christiane Taubira. Encore une personne à l'élocution catastrophique. Mis à part répéter ce que les autres avaient déjà dit, nous faire le coup de l'incitation à la haine, et de chercher à susciter le rejet des pauvres musulmans, elle ne nous apprit pas grand chose.

Ah ! Selon elle, les propos de Christine Tasin étaient incompatibles avec le Vivre ensemble. Décodage : « Critiquer l'islam (qui combat de toutes ses forces ce concept », c'était combattre le vivre ensemble. Donc, devant des faits « aussi graves », le procureur demanda 3 MOIS DE PRISON AVEC SURSIS contre Christine Tasin, et 500 euros d'amende.

Les spectateurs n'en croyaient pas leurs oreilles. Certes, ce procureur avait commencé par réclamer 1 mois de prison contre

le militant du Betar, puis 2 mois contre le 2e inculpé, donc 3 mois, c'était une évolution logique... Mais cela signifie que dans notre pays la France, il se trouve des personnages qui prétendent rendre la justice au nom du peuple français qui osent réclamer 3 mois de prison, même avec sursis, contre une Résistante qui crie, au lendemain d'un meurtre sordide : « Islam assassin ». Quel scandale !

Ce fut autour de Maître Pichon, avocat de Christine, de plaider. Il passa, d'une voix forte, une avouée mémorable au procureur, lui rappelant qu'elle ne représentait pas l'idéologie du « Vivre ensemble », mais l'ensemble du peuple français, et qu'elle n'était pas là pour défendre son dogme personnel, mais les lois françaises, le droit.

Il rappela au procureur que le Parquet classait toutes les plaintes contre les Femen ou toute violence contre les symboles chrétiens, et instruisait systématiquement à la moindre critique de l'islam.

Il alluma ensuite comme il faut la Licra, expliquant que quand il avait reçu le signalement, il avait cru que cela venait d'une stagiaire, tant c'était grotesque et mal écrit.

Il rappela à la 17e Chambre qu'elle devait se référer à ses deux jurisprudences : Houellebecq et Charlie Hebdo.

Il réclama le droit au vrai débat démocratique, sur la compatibilité entre l'islam et la France, et le fait qu'on pouvait être musulman et Français, estimant que ce n'était pas à la justice de vouloir, en multipliant les procès, empêcher un échange nécessaire sur ces questions.

Bien évidemment, il conclut sa vibrante plaidoirie par une demande de relaxe.

La présidente (qui elle est dotée d'une remarquable élocution, comme son adjoint barbu) redonna, comme c'est la coutume, la parole à Christine Tasin.

Celle ci, de manière très claire, tint à mettre certaines choses au point.

Elle rappela à Tubiana (qui insista pour qu'on l'appelle Maître, et pas Monsieur) le contexte de son article sur Boulevard Voltaire, qui faisait suite à un débat mené avec des apostats de l'islam.

Elle évoqua l'enquête de l'Institut Montaigne, qui montre que 29 % des musulmans préfèrent la charia aux lois de la République (dont 50 % de moins de 25 ans).

Elle fit un cours à Tubiana sur la différence entre l'Ancien Testament et le Nouveau Testament, lui faisant remarquer que le Coran était prescriptif, contrairement à la Bible.

Elle conclut enfin, et ce fut le moment fort de ce procès, en disant, sans ambiguïté, au tribunal, que sa présence dans ce lieu, dans le contexte actuel, était incongrue et inacceptable.

Elle dénonce un acte abominable, et c'est elle qui se retrouve au tribunal, et pas ceux qui, par leurs écrits, ont encouragé cet acte. Elle dénonça une inversion totale des valeurs.

Elle conclut en parlant de la vraie vie. Elle est menacée de mort par des musulmans, et parfois par des Soraliens, dont elle est la bête noire.

« Théo Van Gogh a été assassiné aux Pays-Bas. Ayaan Hirsi Ali a dû fuir ce pays, et se réfugier aux Etats-Unis. Asia Bibi attend son exécution, au Pakistan, pour avoir, elle chrétienne, bu dans le bol d'une musulmane. Un blogueur, en Arabie saoudite, risque la mort sous les coups de fouet.

C'est la réalité de l'islam, partout où il s'implante, et devient dominant.

Depuis le 11 septembre 2001, 30.000 attentats mortels ont été commis au nom de l'islam, dans le monde. Ce que j'ai dit, c'est la réalité, et pourtant, on ose me poursuivre devant ce tribunal. »

Elle remercia la présidente de son écoute, et alla s'asseoir. La séance fut levée. Le verdict sera rendu le 30 mars prochain.

Les amis congratulèrent Christine, pour ce si beau bouquet final, et félicitèrent chaleureusement Maître Pichon pour sa

brillante plaidoirie. Curieusement, Tubiana et Goldman prenaient leur temps pour sortir, semblant vouloir éviter à tout prix le « vivre ensemble » avec les amis de Résistance républicaine.

Pourtant, vu que tout le monde discutait dans les couloirs, ils durent se frayer un passage au milieu des spectateurs, suscitant des commentaires sarcastiques sur leur passage. Péteux, ils regardèrent leurs chaussures, sans mot dire, et s'éloignèrent piteusement.

Bien sûr, avec le sens de la convivialité qui les caractérise, Pierre et Christine invitèrent les amis à boire un bon coup, à dire du mal des gens qu'on n'aimait pas, et bien sûr à rigoler aux éclats en découvrant Macron recevant un oeuf en pleine poire...

Prochaines échéances devant la 17e chambre : Robert Ménard, le 8 mars prochain, et Pierre Cassen, le 22 mars prochain, tous deux à 13 h 30.